



Acte notarié Je ne comprends rien à cette servitude

Par **divuri**, le **02/10/2017** à **21:17**

Bonjour,

J ai besoin de vos lumières pour comprendre la servitude que j'ai acquis en achetant une maison «le moulin» en 1977, que j ai vendu en gardant le terrain ou j ai y fait construire en 1892 une maison, j ai pris rdv chez le notaire d ici un mois, mais j ai besoin au plus vite que l on m explique car je ne comprends pas les mots concernant cette servitude. Tout ca car je dois créer un réseau tout à l'égout sur le chemin privé de ma voisine qui mène jusqu'à chez moi, a plus de 100 m, ma voisine doit si raccorder a 60 m, car obligation pour elle de se brancher, et ne veut pas participer sous prétexte que le chemin lui appartient.. est ce vrai...Je ne sais pas, alors si vs pouvez me renseigner, cela serai super, en vs remerciant,
Je vs joins le lien où j ai mis photo de l acte de propriété
<https://i.goopics.net/Rwn8P.jpg>